

LA CERTIFICATION HAS
DANS LES
ETABLISSEMENTS
DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

LES DOSSIERS
DE
L'ARUCAH
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE

L'ARUCAH a réalisé une évaluation synthétique des rapports de certifications de Bourgogne Franche-Comté cités sur le site Qualiscope de la HAS, à la date du 16 janvier 2026.

Dans cette analyse, nous avons retenu les certifications par établissement, entité juridique, tels qu'ils sont rapportés sur le site Qualiscope par la HAS.

Sont cités sur le site Qualiscope des établissements ou des activités qui avaient passé la précédente modalité de certification avec ses différents niveaux de classement : certification A, certification B, certification C, sursis à certification et non certification. Un nombre déjà important d'établissements ou d'activités de Bourgogne Franche-Comté ont passé la nouvelle modalité V 2024 de certification avec son nouveau dispositif de classement : certification avec mention, certification, certification sous condition, non certification.

Dans notre analyse, nous avons considéré que les établissements certifiés A et B dans l'itération de certification précédente étaient considérés comme certifiés, de manière à nous éviter de faire une double évaluation portant sur les deux modalités de certification.

Le niveau de certification d'un établissement du Jura cité sur le site Qualiscope est inconnu : clinique du Val du Jura. En revanche, pour tous les autres, le niveau de certification est publié sur le site.

Les résultats apparaissent dans le tableau suivant :

| REGION DEPARTEMENTS | NOMBRES DE CERTIF. | CERTIFIES AVEC MENTION | CERTIFIES | CERTIFIES SOUS CONDITIONS | NON CERTIFIES |
|--|--------------------------|---------------------------|--------------|---------------------------------|------------------|
| FRANCHE-COMTE | 39 (hors l'inconnu) | 6 (15,39 %) | 29 (74,36 %) | 3 (7,69 %) | 1 (2,56 %) |
| HAUTE-SAONE | 7 | 2 (28,57 %) | 5 (71,43%) | 0 | 0 |
| TERRITOIRE DE BELFORT | 2 | 0 | 2 (100 %) | 0 | 0 |
| DOUBS | 20 | 3 (15 %) | 14 (70 %) | 2 (10 %) | 1 (5 %) |
| JURA | 11 | 1 (10 %) | 8 (80 %) | 1 (10 %) | 1 inconnu |
| BOURGOGNE | 77 | 8 (10,39 %) | 59 (76,63 %) | 3 (3,89 %) | 7 (9,09 %) |
| YONNE | 15 | 3 (20 %) | 12 (80 %) | 0 | 0 |
| COTE D'OR | 19 | 2 (10,52 %) | 14 (73 78 %) | 1 (5,26 %) | 2 (10,52 %) |
| SAONE ET LOIRE | 25 | 1 (4 %) | 19 (76 %) | 2(8 %) | 3 (12 %) |
| NIEVRE | 18 | 2 (11,11 %) | 14 (77,78%) | 0 | 2 (11,11 %) |
| TOTAUX REGION | 116 | 14 (12,07 %) | 88 (75,86 %) | 6 (5,18 %) | 8 (6,89 %) |
| TOTAUX NATIONAUX (Fin 2024) | 1645 | 381 (23 %) | 1059 (64 %) | 144 (9 %) | 61 (4 %) |

Source : Qualiscope HAS

Si l'on compare les résultats de la région Bourgogne Franche Comté avec les données nationales de la HAS datant de fin 2024, nous relevons des variations en ce qui concerne les établissements avec mention, les établissements certifiés et les établissements non certifiés, en effet les données des résultats nationaux sont les suivantes : 23 % (381) des établissements sont certifiés avec mention « haute qualité des soins », 64 % (1059) sont certifiés, 9 % (144) sont certifiés sous conditions et 4 % (61) sont non certifiés.

Les établissements certifiés avec mention en Bourgogne Franche Comté sont moins nombreux que ceux de l'ensemble des établissements nationaux (12,07 % versus 23 %), Les établissements non certifiés sont plus nombreux dans notre région qu'au niveau national (6,89 % versus 4 %). En revanche les établissements certifiés sont plus nombreux dans notre région qu'au niveau national (75,86 % versus 64 %).

Tant en Franche-Comté qu'en Bourgogne, nous relevons que les établissements certifiés avec mention sont moins nombreux (15,39 % et 10,39 %) que ceux de l'ensemble des établissements français (23 %). Les

établissements certifiés y sont plus nombreux que dans l'ensemble des établissements français (74,36 % et 76,63 % versus 64 %).

En ce qui concerne les établissements non certifiés, un établissement est non certifié en Franche-Comté (2,56 %) et 7 le sont en Bourgogne (9,09 %).

Les établissements non certifiés de la région Bourgogne Franche-Comté sont les suivants :

❑ **En Franche-Comté :**

- **Doubs** : Unité psychiatrique Grandvalliers du CHI de Pontarlier, CHI de Pontarlier, CH Haute Combe de Salins Mouthe et USLD de Pontarlier. L'unité psychiatrique, l'établissement de Salins Mouthe et l'USLD appartiennent la structure juridique du CHI de Pontarlier.

❑ **En Bourgogne :**

- **Nièvre** : Hôpital Pierre Bérégovoy, centre Colbert Médecine et SRR, USLD du CH de Nevers site de Colbert, USLD de Pignelin, Moyen séjour de Pignelin qui sont intégrés au sein du centre de l'agglomération de Nevers et le centre médical de la Venerie à Champlémy.
- **Côte d'Or** : Dans le GHT 21/52 du CHU de Dijon sont non certifiés le CH d'Is sur Tille, le CH de Semur en Auxois et la psychiatrie du CH de Semur en Auxois, mais également les CH de Chaumont, de Langres et de Bourbonne Les Bains. Pour sa part le site du CHU de Dijon est certifié.
- **Saône et Loire** : CH La Bresse Louhannaise, EPSM de Saône et Loire et centre Winnicott.

Parmi les causes racines qui peuvent expliquer cette différence de résultats entre la Franche-Comté et la Bourgogne, l'on peut citer la présence du REQUA, le réseau qualité et risques, l'une des toutes premières structures en France de ce type, qui a proposé des accompagnements de démarches qualité et risques dans les établissements de la région Franche-Comté, depuis le 14 février 2002, date de sa création en Franche-Comté.

On peut également citer l'engagement précoce de professionnels de la santé et associatifs de la région Franche-Comté dans les démarches de respect des droits du patients et de la qualité des soins. Ainsi, la création de l'ARUCAH, le 2 février 2002, au moment de la mise en place des premières mesures d'application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé (loi Kouchner), a contribué à l'obtention des meilleurs résultats en Franche-Comté. Elle fut un partenaire, aux côtés des instances régionales de Franche-Comté, dans la définition de la politique régionale de santé, et la prise en compte des usagers dans l'accompagnement des démarches qualité dans les établissements de la santé.

L'on peut également noter l'existence de structures uniques en Franche-Comté œuvrant pour la qualité des soins et la continuité des parcours et des filières de soins, comme l'IRFC (Institut Régional Fédératif du Cancer), créé en 2008, structure unique en France, qui a profondément transformé l'organisation des soins en cancérologie sur le territoire franc-comtois. Il est devenu un modèle sans précédent, fondé sur l'équité d'accès aux soins, l'excellence médicale, la recherche et l'innovation.

Les établissements certifiés avec mention « Haute qualité des soins » en Bourgogne Franche-Comté sont les suivants :

❑ **En Franche-Comté :**

- **Doubs** : CHU de Besançon, CH de Morteau, USLD Bellevaux, USLD de Morteau, et le CHS Saint Rémy.
- **Territoire de Belfort** : CHS Saint Rémy Belfort.
- **Haute-Saône** : GH Haute Saône site de Gray, GH Haute Saône dite de Vesoul, CHS Saint Rémy et NFC de Vesoul, CHS Saint Rémy et NFC Les Haberges, CHS Saint Rémy et NFC Héricourt, GH Haute Saône et site de Luxeuil, CHS Saint Rémy site de Saint Rémy, GH Haute Saône site de Lure, CHS Saint Rémy site de Clairefontaine, et USLD La Chenaie.
- **Jura** : clinique du Jura à Lons-Le-Saulnier (groupe Elsan).

□ En Bourgogne :

- Nièvre : Polyclinique du Val de Loire, autodialyse Champ de la Chaîne Nevers, autodialyse Decize Aura Auvergne, Aura Santé Cosne Cours sur Loire au sein de l'entité juridique « association de l'utilisation du rein ».
- Côte d'Or : Hôpital privé Dijon Bourgogne (groupe Ramsay Générale de santé), centre de lutte contre le cancer Georges Leclerc.
- Saône et Loire : SSR Boucucaut.
- Yonne : clinique Claude Picquet Sens, HAD Sud Yonne, Moyen séjour CH de Sens, CH de Sens.

Nous poursuivons cette analyse par un comparatif entre les établissements publics et les établissements privés de la région Bourgogne Franche-Comté.

Les résultats apparaissent dans le tableau suivant :

| REGIONS | NOMBRES DE CERTIF. | CERTIFIES AVEC MENTION | CERTIFIES | CERTIFIES SOUS CONDITIONS | NON CERTIFIES |
|-------------------------|--|---|---|---|---|
| FRANCHE-COMTE | 39 (hors l'inconnu) | 6 (15,39 %) | 29 (74,36 %) | 3 (7,69 %) | 1 (2,56 %) |
| ETS publics | Territoire de Belfort : 1 Haute Saône : 1 Jura : 5 Doubs : 12 | Territoire de Belfort : 0 Haute-Saône : 1 Jura : 0 Doubs : 3 | Territoire de Belfort : 1 Haute-Saône : 0 Jura : 4 Doubs : 7 | Territoire de Belfort : 0 Haute-Saône : 0 Jura : 1 Doubs : 1 | Territoire de Belfort : 0 Haute-Saône : 0 Jura : 0 Doubs : 1 |
| Totaux Publics | 19 | 4 (21,06 %) | 12 (63,16 %) | 2 (10,52 %) | 1 (5,26 %) |
| ETS privés | Territoire de Belfort : 1 Haute-Saône : 6 Jura : 5 Doubs : 8 | Territoire de Belfort : 0 Haute-Saône : 1 Jura : 1 Doubs : 0 | Territoire de Belfort : 1 Haute-Saône : 5 Jura : 4 Doubs : 7 | Territoire de Belfort : 0 Haute-Saône : 0 Jura : 0 Doubs : 1 | Territoire de Belfort : 0 Haute-Saône : 0 Jura : 1 inconnu Doubs : 0 |
| Totaux privés | 20 (hors l'inconnu) | 2 (10 %) | 17 (85 %) | 1 (5 %) | 0 |
| Privés lucratifs | 8 | 2 (25 %) | 5 (62,5 %) | 1 (12,5 %) | 0 |
| BOURGOGNE | 77 | 8 (10,39 %) | 59 (76,63 %) | 3 (3,89 %) | 7 (9,09 %) |
| ETS publics | Côte d'Or : 7 Saône et Loire : 12 Nièvre : 9 Yonne : 6 | Côte d'Or : 0 Saône et Loire : 0 Nièvre : 0 Yonne : 1 | Côte d'Or : 5 Saône et Loire : 8 Nièvre : 8 Yonne : 5 | Côte d'Or : 0 Saône et Loire : 1 Nièvre : 0 Yonne : 0 | Côte d'Or : 2 Saône et Loire : 3 Nièvre : 1 Yonne : 0 |
| Totaux Publics | 34 | 1 (2,95 %) | 26 (76,47 %) | 1 (2,94 %) | 6 (17,64 %) |
| ETS privés | Côte d'Or : 12 Saône et Loire : 13 Nièvre : 9 Yonne : 9 | Côte d'Or : 2 Saône et Loire : 1 Nièvre : 2 Yonne : 2 | Côte d'Or : 9 Saône et Loire : 11 Nièvre : 6 Yonne : 7 | Côte d'Or : 1 Saône et Loire : 1 Nièvre : 0 Yonne : 0 | Côte d'Or : 0 Saône et Loire : 0 Nièvre : 1 Yonne : 0 |
| Totaux privés | 43 | 7 (16,28 %) | 33 (76,75 %) | 2 (4,65 %) | 1 (2,32 %) |
| Privés lucratifs | 29 | 4 (13,79 %) | 22 (75,87 %) | 2 (6,89 %) | 1 (3,45 %) |

Source : Qualiscope HAS

En Franche-Comté, les établissements certifiés avec mention sont plus nombreux dans les établissements publics que dans les établissements privé (21,06 % versus 10 %). En revanche, les établissements certifiés sont plus nombreux dans le secteur privé que dans le secteur public (85 % versus 63, 16 %).

Les établissements certifiés sous conditions et les établissements non certifiés se retrouvent principalement dans le secteur public mais restent peu nombreux : 2 établissements sous conditions dans le secteur public et un dans le secteur privé, et un établissement non certifié dans le secteur public.

Il est intéressant de relever que les établissements certifiés avec mention dans le secteur public sont des grands établissements, des établissements « phares » de Franche-Comté (CHU de Besançon, le GH de Haute-Saône) ce qui n'est pas le cas dans les établissements privés où ils sont de taille plus restreinte mais avec une forte orientation chirurgicale.

En Bourgogne, les résultats sont de nature différente. Les établissements certifiés avec mention sont plus nombreux dans le secteur privé que dans le secteur public (16,28 % versus 2,95 %), en revanche le nombre d'établissements certifiés est équivalent entre le secteur public et le secteur privé (76,47 % et 76,75 %). Là également, les établissements publics certifiés avec mention sont des établissements « phares » comme le CH de Sens.

Le nombre d'établissements publics et privés sous condition sont en petit nombre : 1 dans le secteur public et 2 dans le secteur privé.

Les établissements non certifiés sont plus nombreux dans le secteur public que dans le secteur privé (17,64 % versus 2,32 %).

Aux établissements publics non certifiés de la Bourgogne, à savoir le CH de Semur et le CH d'Is-sur-Tille s'ajoutent les trois établissements publics de la Haute-Marne intégrés dans le GHT 21-52 : CH de Chaumont, CH de Langres et CH de Bourbonne-Les-Bains.

En ce qui concerne les établissements privés à but lucratif en Franche-Comté, les établissements certifiés avec mention (2) et certifiés (5) sont les plus nombreux et représentent 87,5 % des établissements privés à but lucratif alors que la totalité des établissements privés à but lucratif et à but non lucratif certifiés avec mention et certifiés représentent 95 % des établissements privés.

En Bourgogne, les établissements privés à but lucratif en Franche-Comté, les établissements certifiés avec mention (4) et certifiés (22) sont les plus nombreux et représentent 89,66 % des établissements privés à but lucratif alors que la totalité des établissements privés à but lucratif et à but non lucratif certifiés avec mention et certifiés représentent 93,03 % des établissements privés.

Les établissements privés sous conditions (2) et non certifiés (1) sont des établissements privés à but lucratif.

Pour expliquer le succès à la certification des établissements privés, il faut préciser que la quasi-totalité des établissements privés à but lucratif et quelques établissements privés à but non lucratif de la région appartiennent à des groupes de santé qui ont une structure siège d'appui à l'accompagnement des démarches de gestion de la qualité et des risques, en plus d'un service qualité propre à chaque établissement.

En Bourgogne, dans les établissements non certifiés, la HAS invite les établissements à mettre en œuvre des actions d'amélioration prioritaires dans les pratiques suivantes :

- Formaliser la coordination territoriale et la politique d'aller-vers les partenaires du sanitaire et du médico-social.
- Piloter l'adéquation entre les ressources humaines disponibles et la qualité et la sécurité des prises en charge.
- Finaliser l'amélioration des conditions d'accueil pour préserver l'intimité et la dignité, notamment des patients en situation de handicap.
- Rendre le patient acteur de sa prise en charge.
- Améliorer la coordination entre les services (2 fois).
- Respecter les bonnes pratiques en matière de contention mécanique.
- Tracer systématiquement la prescription et la réévaluation de la mise en place de la contention mécanique.
- Systématiser la traçabilité de la réévaluation de la douleur, notamment lors de la prise d'antalgique (2 fois).
- Systématiser l'analyse bénéfice-risque et la pertinence des mesures de restrictions en unité fermée de psychiatrie.
- Argumenter la pertinence des mesures restrictives de liberté et leur réévaluation (2 fois).
- Sécuriser l'identification des patients en psychiatrie.
- Systématiser la prise en charge somatique en psychiatrie (2 fois).
- Assurer la sécurisation de l'intimité et dignité du patient, notamment dans les chambres d'isolement (2 fois).
- Sécuriser le stockage et transport des morphiniques.
- Structurer un dispositif de formation des professionnels réalisant la désinfection des endoscopes et intégrer la référence des endoscopes sur les comptes-rendus d'examen.
- Sécuriser le circuit du médicament à toutes les étapes (stockage, identification des MAR...). (3 fois).
- Maîtriser la prise en charge médicamenteuse et notamment des médicaments à risque (dispensation, stockage des médicaments) (2 fois).
- Finaliser la sécurisation du stockage des médicaments, notamment dans l'armoire des besoins urgents.
- Renforcer la formation des praticiens concernant l'utilisation des antibiotiques.
- Maîtriser les bonnes pratiques en matière de risque infectieux lié aux dispositifs invasifs (3 fois).

- Renforcer le suivi du risque infectieux, notamment pour les dispositifs invasifs et l'antibiothérapie.
- Sécuriser la prise en charge des urgences vitales, assurer la gestion de l'urgence vitale en mettant à disposition le matériel et évaluer l'efficacité de ce dispositif.
- Assurer la gestion des tensions hospitalières et situation sanitaires exceptionnelles.
- Assurer la sécurisation de la prise en charge de l'urgence vitale (6 fois).
- Réaliser des exercices de simulation de prise en charge de l'urgence vitale.
- Développer une démarche qualité (4 fois) et développer l'appropriation de la démarche qualité par les professionnels
- Acculturer et impliquer les professionnels dans la démarche qualité et sécurité des soins pour mettre en place collectivement des actions d'amélioration s'inscrivant dans le plan d'actions suivi (2 fois).
- Impliquer les RU dans la vie de l'établissement.

En Franche-Comté, dans les établissements non certifiés, la HAS invite les établissements à mettre en œuvre des actions d'amélioration prioritaires dans les pratiques suivantes :

- Développer la confidentialité des patients aux urgences.
- Maîtriser le circuit des patients mineurs aux urgences.
- Préserver le respect et l'intimité des patients avec les systèmes de vidéosurveillance aux urgences, en psychiatrie et dans les soins continus.
- Adapter le matériel d'urgence à l'ensemble du public accueilli en chirurgie ambulatoire.
- Sécuriser le circuit de l'administration des produits sanguins labiles.
- Sécuriser le circuit des médicaments à toutes les étapes.
- Maîtriser le risque infectieux en médecine.
- Développer les démarches d'évaluation de résultats cliniques et de revue de pertinence de pratiques, notamment la déclaration des EIAS.
- Renforcer l'implication et l'appropriation des professionnels de terrain à la démarche qualité et à la définition d'actions d'amélioration en lien avec les indicateurs qualité et sécurité des soins.
- Développer le questionnement éthique.

En Bourgogne, les actions prioritaires d'amélioration portent sur la coordination des équipes de soins, la prise en charge de la douleur, le circuit du médicament, les urgences vitales et le développement d'une démarche qualité et son appropriation pour les professionnels.

En Franche-Comté, les actions prioritaires, qui ne concernent guère que le centre intercommunal de Haute Combe (Pontarlier), portent en priorité sur la gestion des urgences, le circuit du médicament, le risque infectieux et le renforcement d'une démarche qualité et son appropriation par les professionnels.

Tant en Franche-Comté qu'en Bourgogne, le succès des établissements de santé certifiés avec mention repose sur la coordination et le travail en équipe des professionnels dans le pilotage de la pertinence des parcours et des filières de soins et l'implication des professionnels et des représentants des usagers dans les démarches de gestion de la qualité et des risques. La tenue des dossiers patients et le circuit du médicament sont maîtrisés et garantissent la continuité des parcours de soins et la sécurité des patientes et des patients pris en charge.

Pour conclure cette évaluation synthétique, retenons que les établissements de Franche-Comté sont mieux certifiés que les établissements de Bourgogne. Retenons également que les établissements privés sont mieux certifiés que les établissements publics, tant en Franche-Comté qu'en Bourgogne, et de manière plus significative en Franche-Comté qu'en Bourgogne.

La majorité des établissements « phares » du public sont certifiés avec mention, tout autant que les établissements privés « phares », et tout particulièrement les établissements privés à but lucratif.

Enfin retenons que les forces qui déterminent la performance qualité des établissements, tant publics que privés, sont les suivantes : la coordination des équipes, la pertinence et la continuité des parcours de soins, la sécurité des patients et l'implication et l'investissement des représentantes et des représentants des usagers dans les démarches de gestion de la qualité et des risques au sein des établissements de santé de la grande région Bourgogne-Franche-Comté.

Jacques HOSOTTE

Président